



COMMUNIQUE

de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse

Le Président de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse porte à la connaissance des directeurs de sociétés de presse écrite et en ligne, de sociétés de radio et de télévision commerciales ainsi que de radios communautaires, que la liste des organes de presse éligibles à l'aide 2022, suite à l'étude des dossiers de demande, est disponible.

Cette liste peut être consultée au siège de la HAAC à Lomé, au bureau de l'antenne régionale de Kara et sur le site www.haactogo.tg.

Les réclamations seront reçues au Secrétariat général de la HAAC au plus tard lundi 07 août 2023 à 17h30.

Fait à Lomé le 02 août 2023

Le Président



Badjibassa BABAKA